

À VOUS LA PAROLE

Les Canadiens et Canadiennes iront aux urnes en 2015. Cette élection fédérale offrira aux retraités l'occasion parfaite de se faire entendre et comprendre. L'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) est strictement impartiale. Cependant, elle peut parfois être en désaccord avec une politique ou une position particulière adoptée par le gouvernement fédéral ou par un candidat politique, peu importe son affiliation à un parti.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé qu'il entend présenter une loi qui permettrait aux sociétés d'État et aux employeurs assujettis à la législation fédérale de diminuer les prestations de retraite et de limiter l'indexation pour les pensionnés, même une fois qu'ils ont pris leur retraite. C'est-à-dire que la loi proposée permettrait aux employeurs assujettis à la législation fédérale de convertir leur régime sûr à prestations déterminées (PD) en un régime moins sûr à prestations cibles (PC) ou en un régime à risques partagés. En vertu des régimes à PC proposés, les prestations de retraite varieraient selon le rendement financier des régimes.

Cela s'explique par le fait que le régime à PC transférerait la majeure partie des risques financiers des employeurs assujettis à la législation fédérale aux membres du régime, y compris les retraités, et permettrait aux employeurs de ne pas tenir les promesses qu'ils leur ont faites. En effet, ce changement permettrait à ces employeurs de manquer à leurs promesses et engagements envers leurs membres retraités qui ont respecté leur part de l'engagement, et cela, malgré leurs années de loyaux services. Ce changement est injuste pour les retraités.

Ce type de conversion des régimes de retraite, mis en place au Nouveau-Brunswick en 2013 pour les employés du secteur public, s'est étendu aux retraités.

Le gouvernement fédéral a fait savoir qu'à ce stade, les régimes de retraite de la fonction publique ne font pas partie de la proposition de réforme des retraites, mais il ne s'agit peut-être que d'une question de temps avant que nous voyions ces projets se développer.

Gary Oberg, président de l'ANRF, a déclaré que : « Il faut établir une loi qui empêchera cela de se produire pour tout retraité, qu'il s'agisse du secteur public ou privé. Les employeurs doivent respecter les engagements de retraite actuels envers les pensionnés. »

Dans le cadre de cette élection fédérale, l'ANRF, ainsi que ses organisations partenaires et ses alliés, qui représentent quelque 6 millions d'employés et de retraités partout au Canada, demanderont aux partis politiques de respecter leurs engagements envers les retraités et les vétérans.

Au niveau régional, la Section d'Ottawa entreprendra également des activités de plaidoyer afin de protéger les prestations des retraités fédéraux, à savoir :

- Participation aux débats opposant tous les candidats dans certaines circonscriptions;
- Envoi de lettres aux députés/candidats de tous les partis politiques;
- Envoi de lettres aux journaux communautaires locaux;
- Rencontre avec des députés fédéraux/candidats locaux dans certaines circonscriptions;
- Organisation de discussions avec les partenaires/organisations de la région.

La Section d'Ottawa a préparé une feuille de renseignements sur les questions liées aux pensions, document qui est affiché à l'intention des membres sur son site Web : www.fsnaottawa.com

La voix de nos membres compte et peut faire une différence.

Alors, à cette élection fédérale, nous vous encourageons à agir et à parler franchement afin de protéger les retraités.

Voici des messages et façons d'exprimer vos inquiétudes et discuter des problèmes :

Principaux messages à communiquer :

- « *Les employeurs ne devraient pas pouvoir modifier les modalités de la rémunération promise aux gens une fois qu'ils ont pris leur retraite* ».
- « *Une pension est une promesse et un engagement.* »
- « *Les employés fournissent leurs services et l'employeur les rémunère. Cette rémunération comprend la pension. Les retraités ont la conviction que leur employeur respectera sa part de l'entente et qu'il tiendra promesse.* »
- « *94 % des Canadiens et Canadiennes estiment que les employeurs doivent respecter les engagements qu'ils ont pris envers les retraités et les employés (Ipsos Reid 2014)* ».
- « *De nombreux retraités n'ont pas l'option de gagner un autre revenu* ».

Questions à poser :

Les aînés au Canada devraient pouvoir vivre avec dignité et une sécurité du revenu.

- *Que prévoit le programme électoral pour protéger les pensions?*
- *Vous engagez-vous à tenir la promesse faite aux retraités et aux vétérans?*
- *Êtes-vous d'avis qu'aucun employeur ne devrait avoir le droit de modifier la rémunération promise aux anciens employés, une fois qu'ils ont pris leur retraite?*
- *Appuieriez-vous une loi qui protège les prestations de retraite de sorte qu'aucun employeur ne manque à ses engagements envers les retraités en ce qui concerne les pensions ou ne récupère des prestations après qu'une personne ait pris sa retraite?*

Façons de communiquer nos messages :

- *Parlez avec votre député ou écrivez-lui, ainsi qu'aux candidats de tous les partis politiques.*
- *Assistez aux débats opposant tous les candidats et posez des questions. Ces débats sont d'excellentes tribunes où présenter vos enjeux devant nos collectivités.*
- *Préparez-vous à poser des questions aux candidats politiques qui mènent campagne par téléphone ou en faisant du porte-à-porte.*
- *Appelez les tribunes radiophoniques pour communiquer vos messages.*

La Section d'Ottawa déploie des efforts afin de protéger les pensions de ses membres, mais ceux-ci ont également une voix. Alors, à vous la parole!